Il est recommandé de réaliser du peau à peau <u>dès la naissance</u>, pendant le séjour à la maternité et de poursuivre cette pratique au domicile.

Lors des deux premières heures de vie, c'est le peau à peau précoce et prolongé avec la mère qui apporte le plus de bénéfices au nouveau-né et à la mère.

<u>Ce contact</u> :

- Augmente la sécrétion d'ocytocine chez la mère, améliorant ainsi la physiologie utérine, favorisant l'attachement de la dyade mère-enfant, et agissant de façon bénéfique sur la lactation
- Aide le bébé dans son adaptation à la vie extra-utérine sur le plan cardiorespiratoire
- Diminue le stress du nouveau-né par la diminution de la sécrétion d'adrénaline
- Atténue les états douloureux grâce à l'augmentation physiologique des endorphines
- Facilite la thermorégulation du nouveau-né
- Stabilise les glycémies néonatales
- Influe sur la colonisation digestive saprophyte du bébé

Le peau à peau précoce et prolongé favorise également le déroulement d'une tétée précoce, en préservant le comportement inné du nouveau-né : le fouissement, l'agrippement et l'ensemble des réflexes archaïques (lorsque le nouveau-né ouvre les yeux, redresse la tête).

Centre Hospitalier Aunay-Bayeux

Le peau à peau à la naissance

Comment ?

Ma mère doit être confortablement installée en position semi-assise, jamais à plat sur le dos.

Je suis nu, en couche, à plat ventre contre le torse nu de ma mère, le reste de mon corps bien couvert.

Mon nez et ma bouche doivent être visibles et dégagés. Mon visage doit être bien coloré.

En sécurité

La personne avec qui je fais du peau à peau ne doit pas s'endormir (elle veille sur moi) ou doit être accompagnée par un tiers qui nous surveille et prend le relai si nécessaire (ex : coparent).

Si personne ne peut rester auprès du couple mère/enfant, la fréquence cardiaque et la saturation du bébé doivent être surveillées.